



1) Caractéristiques techniques

- Alimentation par 3 piles alcalines 1,5V de type LR03 ou AAA, non fournies (Autonomie supérieure à 1 an)
- Témoin d'usure piles
- Régulation proportionnelle intégrale (catégorie B)  
Base de temps : 15 minutes
- Programmation hebdomadaire :**  
1 programme personnalisable par jour
- 2 températures réglables (5 à 30°C) en programmation
- Dérogation temporaire :** Possibilité d'adopter une température réglable de 5 à 30°C jusqu'au prochain changement de température du programme
- Absence :** Possibilité d'adopter une température réglable de 5 à 15°C lors d'une absence à durée programmable (1 à 99 jours ou permanente)
- Affichage digital
- Sortie contact travail 2A, 230V (relais bistable)
- Isolement classe II
- Fixation murale
- Dimensions : 128 x 85 x 31 mm
- IP 30
- Appareil conforme à la directive CEE 89/336



2) Installation

2.1 Choix de l'emplacement

Il est indispensable de bien placer le thermostat. La hauteur recommandée est de 1,5m dans un endroit accessible, à l'abri des sources de chaleur (cheminée, influence du soleil) et des courants d'air (fenêtre, porte).

1) Mini. 20 cm

2.2 Fixation

Afin de monter l'appareil sur le mur, il est nécessaire de le séparer de son socle. Pour cela, desserrez la vis de verrouillage comme indiqué.

Ainsi séparé du boîtier, le socle doit être fixé au mur à l'aide d'un ensemble vis/chevilles ou sur boîte d'encastrement (entraxe 60mm) en utilisant les trous repérés 1.

- Dévissez la vis repérée 2 afin d'ôter le cache-bornier repéré 3.

Des cloisons défonçables repérées 4 sont prévues pour laisser passer le câble de raccordement si nécessaire.

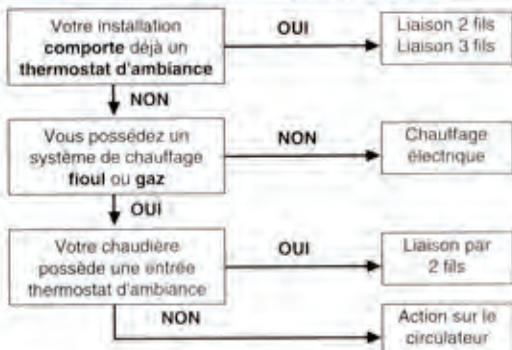
2.3 Raccordement

- Raccordez les fils de liaison (voir chapitre 3) aux bornes de l'appareil (pas de polarité).
- Placez de nouveau le cache-bornier en l'immobilisant grâce à la vis 2.
- Procédez à la mise en service (voir chapitre 4)
  - Positionnez ensuite le thermostat sur le socle en engageant d'abord les ergots repérés 5 puis rabattre le thermostat jusqu'à ce qu'il s'emboîte sur le socle.

3) Raccordement

Par souci de clarté, les schémas réalisés sont à retenir dans leur principe. N'y figurent pas les protections et autres accessoires exigés par les normes. - La norme UTE C15-100 et les règles de l'art doivent être respectées. - Il est nécessaire que les appareils connectés ou environnants ne créent pas de perturbations trop fortes (directives CEE 89/336).

Avant toute intervention, coupez le courant



3.1 L'installation comporte un thermostat d'ambiance

3.1.1 Le thermostat existant a 2 fils  
Raccordez les 2 fils sur les bornes 1 et 2 de votre nouveau thermostat.

3.1.2 Le thermostat existant a 3 fils

1er cas : Le thermostat existant possède une résistance anticipatrice. Supprimez le fil correspondant et raccordez les 2 fils restants aux bornes 1 et 2 de votre nouveau thermostat.

- 1) Appareil de chauffage
- 2) Résistance anticipatrice
- 3) Fil à supprimer
- 4) Phase
- 5) Neutre

2ème cas : Le thermostat existant est raccordé à la terre (fil vert/jaune). Supprimez le fil correspondant.

3.2 La chaudière possède une entrée thermostat

a) Supprimez le shunt reliant les deux bornes de l'entrée thermostat. Si la chaudière possède une entrée horloge, ne la confondez pas avec l'entrée thermostat.

b) Raccordez les bornes 1 et 2 de votre appareil à ces deux bornes de l'entrée thermostat de la chaudière.

3.3 La chaudière ne possède pas d'entrée thermostat

Action sur le circulateur

- 1) Phase
- 2) Neutre

3.4 Chauffage électrique

Action sur un contacteur

- 1) Inter de coupure générale
- 2) Contacteur
- 3) Convecteurs
- 4) Phase
- 5) Neutre

4) Mise en service

4.1 Mise en place des piles

3 piles alcalines 1,5 V de type LR03 ou AAA (autonomie supérieure à 1 an). "Pas de piles rechargeables"

Pour les mettre en place, séparez l'appareil de son socle (Fig 3), insérez les piles en prenant soin de respecter les polarités (Fig. 4) puis remontez l'appareil sur le socle.

Remplacement des piles :

Le témoin d'usure 1 s'allume, ne laissez pas les piles usées séjourner dans l'appareil (la garantie ne couvre pas les dégradations dues à des piles ayant coulé). Vous disposez d'environ 2 minutes pour mettre en place les nouvelles piles tout en conservant votre programmation.

4.2 Mise à l'heure

- 1) [Clock icon]
- 2) + ou - Réglage des heures (A)
- 3) OK
- 4) + ou - Réglage des minutes (B)
- 5) OK
- 6) + ou - Réglage du jour (C) (ex : 1 = lundi).
- 7) OK Démarrage de l'horloge.

5) Description

- 1) Programmé en cours
- 2) Absence
- 3) Température mesurée
- 4) Témoin d'usure des piles
- 5) Valeur de la température
- 6) Heure
- 7) Jour
- 8) Température Confort
- 9) Température économie
- 10) Suspension de la gestion automatique
- 11) Etat de la sortie chauffage
- 12) Modification des températures
- 13) Programmation
- 14) Réglage de l'heure, minutes et jour
- 15) Mode absence
- 16) Touches de modification
- 17) Validation, Affichage de la température mesurée

6) Les températures

6.1 Réglage des températures Confort et Economie

Les températures économie et confort sont réglables de 5 à 30°C. A tout moment, vous avez la possibilité de changer leur valeur. A la mise en service : Température économie = 15°C, Température confort = 19°C.

- 1) [Down arrow icon]
- 2) + ou - pour le réglage de la température Economie
- 3) OK
- 4) + ou - pour le réglage de la température Confort
- 5) OK

En chauffage eau chaude, les températures sont régulées directement par l'appareil.

En chauffage électrique ou eau chaude avec vannes thermostatiques, la température Confort est assurée par le réglage du thermostat de chaque radiateur (la bonne température au bon endroit). La température Eco est régulée par l'appareil.

Important : Si le réglage le plus élevé du thermostat des radiateurs correspond, par exemple, à une température de 21°C, réglez sur l'appareil une valeur Confort supérieure à celle-ci (ex : 24°C).

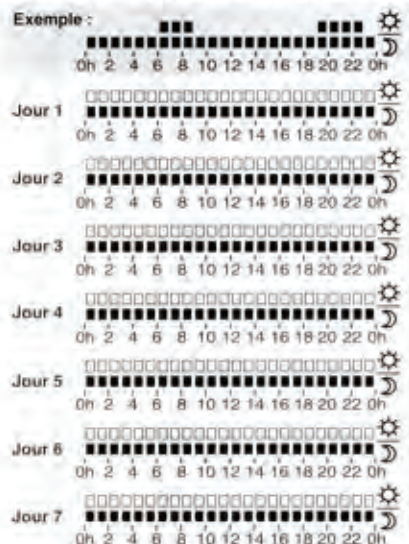
6.2 Affichage de la température mesurée

Appuyez sur la touche OK.

7) Programmation hebdomadaire

La programmation hebdomadaire consiste à créer un programme personnalisé pour chaque jour de la semaine.

7.1 Déterminez votre programmation hebdomadaire



8) Suspension de la gestion automatique

8.1 Dérogation temporaire

Elle permet d'adopter une température (de 5 à 30°C) jusqu'au prochain changement de température du programme, et cela sans modification de la programmation de l'appareil (fonction prioritaire).

- 1) + ou - Choix de la température (ex : 21°C)
- 2) OK Température de 21°C programmée jusqu'au prochain changement de température du programme

Nota : En chauffage électrique (ou eau chaude avec vannes thermostatiques), la température est limitée au réglage du thermostat des radiateurs.

Nota : Appuyez sur une touche fonction pour annuler la dérogation temporaire.

8.2 Absence longue durée

Lors d'une absence prolongée, vous pouvez fixer une température (de 5 à 15°C) pour un nombre de jours indéterminé ou réglable (de 1 à 99 jours)

- 1) Appuyez sur [Function icon]
- 2) possibilités :
  - Durée indéterminée
    - OK L'affichage de la température clignote
    - + ou - réglage (ex : 8,5°C)
  - OK L'affichage de la température devient fixe. L'absence à durée indéterminée est prise en compte

Durée déterminée

+ ou - réglage du nombre de jours.  
Ex : Départ le 10 janvier, retour le 19 janvier, indiquez 09 jours. Le fonctionnement automatique sera repris le 19 janvier à 0h00

- 1) OK L'affichage de la température clignote
- 2) + ou - réglage (ex : 7°C)
- 3) OK Le décompte commence

Nota : Appuyez à nouveau sur [Function icon] pour annuler ce mode.

9) Garantie

Votre appareil est garanti 2 ans à partir de sa date d'achat. Conservez votre preuve d'achat : ticket de caisse. Elle s'applique dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil (France uniquement). Pour en bénéficier, il est nécessaire de joindre à l'envoi de votre appareil défectueux la preuve d'achat sur laquelle doit figurer la date d'acquisition. Cette garantie couvre le remplacement des pièces défectueuses, la main d'œuvre et le port retour chez le client.

Sont exclus de la garantie :

- Les matériels dont le numéro de série a été détérioré, modifié ou effacé.
- Les matériels dont le raccordement ou l'utilisation n'ont pas été exécutés conformément aux indications figurant sur l'appareil ou sur la notice.
- Les matériels modifiés sans accord préalable du constructeur.
- Les matériels dont la détérioration serait consécutive à des chocs.

9) Garantía

Su aparato está garantizado por 2 años a partir de su compra. Conserve su prueba de compra: ticket de caja. Se aplica en las condiciones de los artículos 1641 y siguientes del código civil (Francia únicamente). Para poder beneficiarse de esta garantía es necesario adjuntar al envío de su aparato. Esta garantía cubre la sustitución de las piezas defectuosas, la mano de obra y los portes de retorno al cliente.

Están excluidos de la garantía:

- Los materiales cuyo número de serie ha sido deteriorado, modificado o borrado.
- Los materiales cuya conexión o utilización no han sido ejecutados conforme a las indicaciones que aparecen en el aparato o en las instrucciones.
- Los materiales modificados sin el acuerdo previo del constructor.
- Los materiales cuyo deterioro es la consecuencia de golpes.